

VILLE DE GRAND –CHARMONT
(25200)



DECISION N°32/2023
DE MONSIEUR LE MAIRE DE GRAND-CHARMONT (25200)

Objet : Avenant n°2 au marché de restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont – lot n°5 Ravalement de façades - Entreprise SARL CABETE FACADES sise 50 grande rue – 90400 TREVENANS

Le Maire de la Ville de Grand-Charmont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité ;

Vu la délibération N°198/2022 en date du 18 janvier 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 21 janvier 2022 et chargeant le Maire de prendre toutes décisions relatives aux pouvoirs délégués par cette délibération, et notamment son quatrième alinéa l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n°07/2022 en date du 4 mai 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 5 mai 2022 et attribuant le lot n°5 Ravalement de façades du marché de travaux concernant la restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont à l'entreprise SARL CABETE FACADES sise 50 grande rue – 90400 TREVENANS, pour un montant de 56 932,74 € HT (68 319,29 € TTC) ;

Vu la décision n°09/2023 en date du 6 avril 2023 visée par le contrôle de légalité en date du 6 avril 2023 et validant un avenant financier n°1 d'un montant de + 8 821,53 € HT (+ 10 585,84 € TTC) portant le marché à 65 754,27 € HT (78 905,12 € TTC) ;

Considérant la nécessité d'ajuster les prestations du marché ;

Considérant les crédits nécessaires inscrits au budget de la collectivité ;

DECIDE

1 – La conclusion du présent avenant financier n°2 d'un montant de – 1 151,22 € HT (- 1 381,46 € TTC) portant le montant du marché confié à l'entreprise SARL CABETE FACADES de 65 754,27 € HT (78 905,12 € TTC) à 64 603,05 € HT (77 523,66 € TTC), soit + 13,47 % en cumulé.

2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Grand-Charmont et le Trésorier du SGC du Pays de Montbéliard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site internet de la Ville.

4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à GRAND-CHARMONT, le 16 octobre 2023

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.

Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Transmise au contrôle de légalité le 16/10/2023
Publiée le 16/10/2023



Ville de

**Grand
Charmont**

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

ID : 025-212502843-20231016-32_2023-DE



**Opération : Restructuration de la ferme Kauffmann
à Grand-Charmont
Restauration scolaire et Périscolaire**

**Lot N° 5 : RAVALEMENT DE FACADES
*Avenant N° 2***

1 – Marché N° 2002-002-05

Entre :

Ville de GRAND CHARMONT
Monsieur MUNNIER, Maire
21 Rue Pierre Curie
25200 GRAND CHARMONT

Et

CABETE Façades
50 grande Rue
90400 TREVENANS

2 – Objet de l'avenant : Actions diverses façades de plus et moins-values

- ⇒ 1) Lavages des pierres apparentes
- ⇒ 2) Découpe des gonds de volets existants. Compris brossage et passivation des armatures
- ⇒ 3) Application d'un enduit d'assainissement afin d'éviter la migration des sels minéraux en surface dans l'enduit
- ⇒ 4) Mise en œuvre d'une baguette d'arrêt d'enduit au droit du soubassement (entre enduits de façades et enduits d'assainissements)

3 – Incidences financières (Devis n° 00005E du 01/09/2023 ci-joint)

- ⇒ Lavages des pierres apparentes pour un montant de -5 083,65 € HT
- ⇒ Découpe des gonds de volets existants. Compris brossage et passivation des armatures. Produits PAREXLANKO ou techniquement équivalent pour un montant de 645,68 € HT
- ⇒ Application d'un enduit d'assainissement afin d'éviter la migration des sels minéraux en surface dans l'enduit. Produit PAREXLANKO ou WEBER pour un montant de 2 963,56 € HT
- ⇒ Mise en œuvre d'une baguette d'arrêt d'enduit au droit du soubassement. Localisation : entre enduits de façades et enduits d'assainissements pour un montant de 323,19 € HT

Montant de l'avenant : - 1 151,22 € HT

4 – Conclusion de l'avenant

Le marché de l'entreprise CABETE est de ce fait porté de 65 754,27 € HT à 64 603,05 € HT (-1,75%)

Rappel. Marché de base : 56 938,74 € HT
Avenant N° 1 : + 8 821,53 € HT
Avenant N° 2 : - 1 151,22 € HT (+13,47%)

Cachet et signature du Titulaire,

Le ..09../..10...../...2023

Le Maître d'ouvrage,

Le Maire,

Le ...16../..10...../...2023

~~Sarl CABETE FACADES~~

~~50 Grande Rue
90400 TREVENANS
Tél. : 02 84 29 42 80
www.cabete.fr
Siret 481 862 035 00021 APE 4339Z~~





50 Grande Rue • 90400 Trévenans
Tél. 03 84 29 42 80
facades@cabete-facades.fr
www.cabete-facades.fr

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

ID : 025-212502843-20231016-32_2023-DE

Berger
Levrault

Spécialité du bâtiment de 1065

Isolation extérieure • Ravalement
Enduits de façades • Echafaudage • Bardage
Etudes - Devis - Projets

Commune de GRAND CHARMONT
21 rue Pierre Curie

25200 GRAND CHARMONT

TREVENANS, le 01 Septembre 2023

Devis N° GDCHARMONT00005E

RESTRUCTURATION DE LA FERME KAUFFMANN RESTAURATION SCOLAIRE
- PERISCOLAIRE - COMMUNE DE GRAND CHARMONT.
Enduit d'assainissement sur soubassement

Contact : M. COTE COLISSON Alexandre - acotecolisson@cabete-facades.fr

Voir nos conditions générales au verso

SARL au capital de 200 000 € • RCS Belfort 481 862 035
SIRET 481 862 035 000 21 • APE 4339 Z
N° TVA intracommunautaire FR 64 481 862 035



Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

ID : 025-212502843-20231016-32_2023-DE



Devis N° GDCHARMONT00005E

01/09/2023

Page :

4 / 5

N°	Designation	QTE	Unité	P.U.	PRIX TOTAL	TVA
1	LOT 10 ÉCHAFAUDAGE – ENDUITS EXTÉRIEURS					
1.1	Lavages des perres apparentes	-99,00	M2	51,35	-5 083,65	20,00 %
1.2	Découpe des gonds de volets existants. Compris broissage et passivation des armatures. Produits PAREXLANKO ou techniquement équivalent.	56,00	Un	11,53	645,68	20,00 %
1.3	Application d'un enduit d'assainissement afin d'éviter la migration des sels minéraux en surface dans l'enduit. Produit PAREXLANKO ou WEBER	43,00	M2	68,92	2 963,56	20,00 %
1.4	Mise en oeuvre d'une baguette d'arrêt d'enduit au droit du soubassement Localisation : entre enduits de façades et enduits d'assainissements	28,30	MI	11,42	323,19	20,00 %
	Total LOT 10 ÉCHAFAUDAGE – ENDUITS EXTÉRIEURS				-1 151,22	

Délai de règlement : 30 jours le 15

Date de valeur : 01/09/2023

Validité : 3 semaines

Montant Ht	-1 151,22 €
TVA 20.00%	-230,24 €
Pas de 2ème TVA	0,00 €
TTC	-1 381,46 €

Les quantités sont indicatives et peuvent être ajustées à la facturation suivant le réalisé

Le choix des teintes sera réalisé par le maître d'ouvrage dans un délai maximum d'un mois après l'engagement.
Ce choix conditionnera la date previsionelle d'intervention.

Paiement

Les conditions de paiement sont les suivantes, et ce, quelles que soient les clauses portées sur les commandes qui nous seront remises :

-30% d'acompte encaissé à la commande et le solde à la facturation.

Sarl CABETE FACADES

Signature client:

Je reconnais qu'il m'a été demandé lors de la signature du devis, de procéder à la lecture des conditions générales et que j'en ai pris une connaissance complète.

J'accepte les conditions générales de vente de la SARL CABETE FACADES

A Gd Charmont., Le 16 / 10 / 20 23

Mention "Bon pour accord"

" Bon pour Accord "

